

L'ECHO de SAINT THOMAS

N° 12 – Juin 2015



Editorial du Maire

Comme le temps passe vite ! Voilà l'été qui pointe son nez.

Notre gros chantier d'assainissement, commencé l'automne dernier, est arrivé à son terme et déjà se profile un autre morceau de choix, la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Il s'agira bien là pour l'équipe municipale, en concertation avec vous, habitants de la commune, de décider de l'évolution de Saint-Thomas pour la prochaine décennie. Certes, personne n'a la science infuse mais nous nous efforcerons, à travers nos réflexions futures, de conserver voire de conforter, l'image de notre village.

Le territoire change et nous devons changer en préservant notre identité.

Je ne peux terminer cet édito sans avoir une pensée pour mon ami Yves Jouffrey, cet homme de conviction qui aimait tant ce territoire du Royans. Yves était un guide pour nous tous, travailleur acharné et passionné. Il laisse aujourd'hui un grand vide derrière lui.

Soyez heureux et profitez de chaque instant.

Le maire, Valéry FRIOL

Au Sommaire :

- Résultats des élections départementales
- PLU - SCOT
- Travaux
- Cérémonie du 8Mai
- Secrétariat de mairie
- Etat civil
- Sortie à Tain
- Ecole - APE
- Déchets
- Informations diverses
- Activités
- Espace détente

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi, vendredi : de 14 h à 18 h

Mercredi : de 13 h à 16 h 30

Le secrétariat sera fermé pour congés du 1^{er} au 23 Août 2015

Tél : 04 75 48 62 67

Courriel : mairie-st-thomas@orange.fr

Tweeter : @mairie_st_thom

Bulletin municipal
L'ECHO DE SAINT THOMAS
Directeur de la publication : Valéry FRIOL
Dépôt légal : JUIN 2015
contact.echosaintthomas@gmail.com

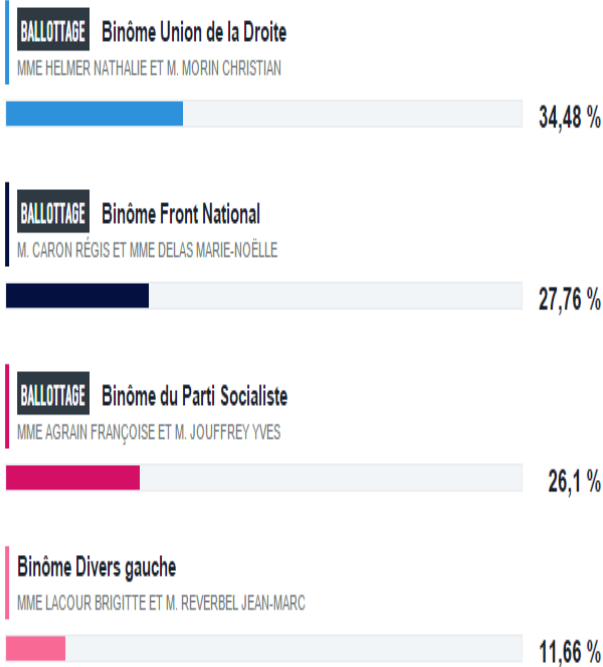
Valéry FRIOL tel. 0673767772 vfriol@gmail.com
Patrick TANCHON tel. 0616234393 patrick.tanchon@gmail.com
Catherine FRANCOIS tel. 0770413774 catherine.francois0719@orange.fr
Dominique VILLARD tel. 0613990020 villard-dominique12@bbox.fr



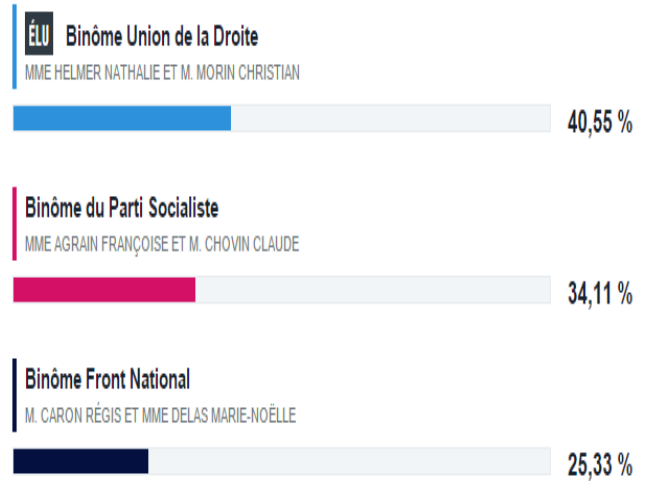
Résultats des Elections Départementales

Canton Vercors-Monts du matin

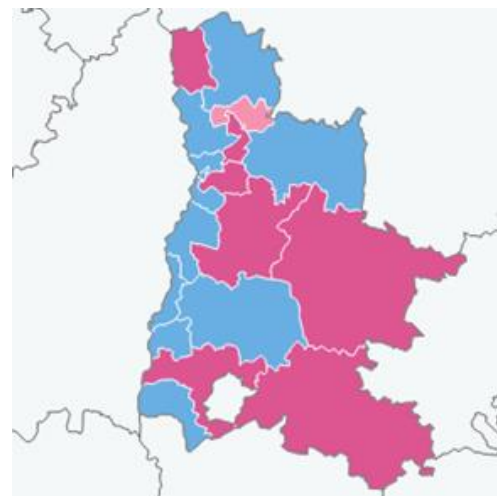
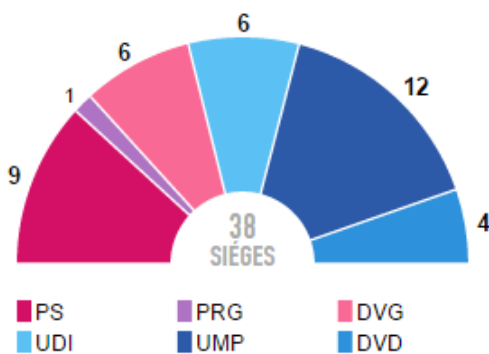
Résultats du Premier tour



Résultats du Second tour



NOUVEAU CONSEIL DÉPARTEMENTAL





P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) - S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territorial)

Révision du PLU

La première phase de révision de notre PLU commencée en début d'année va se terminer fin septembre.

Début juillet interviendra la publication du règlement de la consultation. Elaborée en concertation avec le CAUE, cette publication permettra aux cabinets d'étude concernés de nous communiquer leurs dossiers de candidature. Ils auront trois semaines pour le faire.

Ensuite, nous procéderons à l'analyse de ces candidatures. Cette analyse devrait se terminer fin juillet. Nous enverrons alors un courrier et les pièces du dossier de consultation aux équipes sélectionnées. Les offres seront reçues et analysées en septembre. Le choix de l'équipe sera décidé en conseil municipal fin septembre. Avec ce choix se terminera la première phase de révision de notre PLU.

La deuxième phase de révision de notre PLU commencera alors.

Le cabinet d'étude choisi procédera à l'élaboration d'un dossier complet de PLU qui comportera notamment :

- Le diagnostic du territoire
- La conception du projet avec la préparation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).
- Les consultations et l'enquête publique
- La mise en forme du dossier complet de PLU
- L'évaluation environnementale.

Nous vous informerons de l'évolution de cette procédure longue et complexe dans nos prochains numéros.

SCOT

Ce terme, nous allons en entendre parler de plus en plus dans les mois à venir.

En effet, les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) : la CCPR pour nous dans le Royans, vont être obligés d'élaborer un SCOT et de procéder à des regroupements avec d'autres EPCI.

Par ailleurs, le Parc Naturel Régional du Vercors procède actuellement à la préparation d'une chartre qui pourrait valoir SCOT pour les EPCI qui en font partie.

Il est donc important que nous sachions tous de quoi il s'agit car cela engage l'évolution de notre environnement pour les 20 ans à venir et aura des conséquences sur les PLU, les PLUI (PLU Intercommunaux), les PLH (Plan Local d'Habitat) et les PDU (Plan de Déplacement Urbain).



Présentation

Le SCOT est un document d'urbanisme et de planification créé par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) en 2000 pour remplacer les anciens schémas directeurs.

Cet outil de planification coordonne les différentes politiques publiques sectorielles composant la vie d'un territoire (habitat, déplacements, développement commercial, environnement etc...) autour d'orientations communes. Il permet la mise en cohérence de tous les documents de planification utilisés par les communes.

Il est composé de 3 pièces officielles :

- un rapport de présentation qui pose le diagnostic du territoire.

- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe les grandes orientations stratégiques pour les 20 prochaines années.

- Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui rassemble les prescriptions réglementaires permettant la mise en œuvre des choix énoncés dans le PADD. Seul document opposable du SCOT, une fois adopté, il sert de guide à l'écriture des documents sectoriels comme le PLU, le PLUI, le PLH, le PDU.

Ces documents devront être compatibles avec ses prescriptions. Pour les documents existants, ils devront mis en conformité.

Procédure d'élaboration

L'initiative appartient aux communes et à leur regroupement (EPCI ou Syndicat mixte), mais le préfet a un rôle déterminant puisqu'il peut décider de demander aux communes et à leur groupement de définir un périmètre d'application d'un SCOT ou de procéder à l'extension de ce périmètre.

La détermination du périmètre est une étape indispensable et préalable à la procédure d'élaboration.

Ensuite, à l'initiative de l'EPCI, les étapes sont les suivantes :

- * prescription de l'élaboration et définition des modalités de consultation élaborée
- * mise en œuvre du diagnostic territorial
- * organisation d'un débat pour définir les orientations du PADD
- * arrêt du projet et transmission aux services et personnes associées pour avis
- * prise en compte des avis et mise à l'enquête publique
- * au retour de l'enquête, après avis du commissaire-enquêteur, mise au point du projet et approbation

- * transmission aux services du contrôle de la légalité.

La durée d'élaboration d'un SCOT prend de l'ordre de 3 à 5 ans. L'EPCI doit procéder à un bilan et une évaluation du SCOT au plus tard 6 ans après sa mise en place. Un SCOT peut être révisé dans des conditions semblables à son élaboration.

Les récentes lois sur l'environnement ont renforcé les rôles des SCOT :

- * priorité à la gestion économe de l'espace
- * élargissement du champ couvert par le SCOT à de nouveaux domaines : aménagement numérique, continuité écologique avec les trames vertes et bleues, réduction des gaz à effet de serre et maîtrise de l'énergie
- * priorité à la densification
- * possibilité de donner la priorité aux respects des performances énergétiques et environnementales.



Conclusion

A la lecture de ces informations, on constate donc que les SCOT auront des conséquences particulièrement importantes sur l'évolution de notre cadre de vie pour les décennies à venir.

Ces évolutions touchent une population de plus en plus nombreuse :

Au 1^{er} janvier 2015, on compte :

- * 271 SCOT opposables concernant 36,1 millions d'habitants et 14 857 communes
- * 28 projets de SCOT arrêtés concernant 2,64 millions d'habitants et 1347 communes
- * 98 projets de SCOT en cours concernant 7,3 millions d'habitants et 5955 communes
- * 51 SCOT en projet concernant 4,4 millions d'habitants et 3248 communes

Ainsi, au total 448 SCOT sont approuvés, en cours ou en projet, représentant 25 137 communes (près de 70%) et 50,5 millions d'habitants (77% de la population française) sur près de 60% du territoire national.

Cet article présente les notions générales concernant le SCOT. Un point sera fait sur l'avancement de ce dossier en ce qui concerne notre territoire dans notre prochain numéro.

Travaux

Les travaux d'assainissement sont terminés. Avec cette dernière tranche, 85% de la population de saint Thomas sont raccordables au tout à l'égout.

La rénovation de la toiture de l'école est programmée pendant les vacances scolaires.

Un projet de rénovation de la murette et du grillage de l'école est en cours

La remise en état des voiries pour cette année 2015 est prévue pour :

- Chemin des Combes et carrefour
- Route du Sarret, secteur Malaval
- Chemin de Fontibeu
- Chemin de randonnée de la Galetière

Extinction de l'éclairage public :

En vue d'en réduire le coût, la municipalité a décidé l'extinction de l'éclairage :

*du Village de 22h30 à 6h

*et du giratoire de Manne de 20h30 à 6h



Cérémonie du 8 Mai



Pour le 70^{ème} anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale, le maire, les élus et habitants se sont retrouvés dans le parc de la mairie devant le monument aux morts.

Après le dépôt de gerbe, le maire Valéry Friol et Claude Royannais ont procédé à la lecture des messages de l'UFAC et du secrétaire d'Etat à la Défense et au Anciens combattants. Puis ce fut l'appel des combattants morts pour la France et le recueillement durant la minute de silence.

Secrétariat de Mairie

Cylia, notre nouvelle secrétaire de mairie a décidé de nous quitter pour convenance personnelle, nous laissant dans une situation tendue.

Une procédure de recrutement à été lancée par la CCPR dans le cadre de la mutualisation. La secrétaire retenue sera affectée dans un premier temps à 100% à la mairie de Saint Thomas.

Pendant cette période de recrutement, l'accueil du public est assuré aux horaires habituels par Eliane, par ailleurs secrétaire à Oriol en Royans.

Les entretiens d'embauche ont lieu courant Juin pour une prise de fonction début septembre compte tenu des périodes de préavis.

Etat Civil



Baptême civil :

Le 24 mai 2015 : Laony Mokadem-Ferrier



Décès :

Le 1^{er} octobre 2014 : Monsieur Christian HUBER (MGEN)
Le 22 avril 2015 : Monsieur René MEUNIER
Le 8 mai 2015 : Madame Caroline GILLES (MGEN)



Sortie à Tain sur le thème du chocolat

Le 19 Mai après midi, une sortie à Tain a été organisée par le CCAS pour permettre aux séniors de notre commune de visiter la chocolaterie Valrhona. Le nombre de séniors inscrits n'étant pas suffisant pour remplir le car prévu, cette sortie a été proposée à toutes les personnes intéressées. Une participation de 10 euros était demandée.

C'est donc une trentaine de personnes accompagnées de Maria, Chantal, Cathy et Claire du CCAS qui se sont retrouvées au village pour le départ à 13 h.



Arrivés sur place, les visiteurs ont été accueillis par le personnel de Valrhona heureux de faire partager leur passion et leur savoir faire.

La visite s'est terminée par une dégustation de chocolat sous toutes ses formes et aux goûts variés. Puis un petit tour dans la boutique pour rapporter de quoi se régaler à la maison.

Et c'est avec le goût du chocolat en bouche que les personnes ont rejoint le car pour le retour à St-Thomas vers 18 h.



Belle journée et même pas malades !



L'Ecole & l'APE

Les NAP

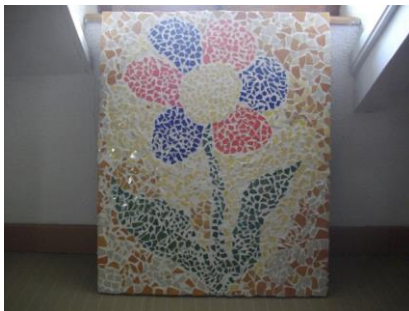
La Municipalité a décidé d'offrir aux enfants de St Thomas pour les NAP, la possibilité de découvrir l'art du cirque.

Il faut dire que Julie Faivre diplômée de l'école du cirque et employée par la Maison de l'Aventure de Villard de Lans, met toute son énergie et son professionnalisme à initier les enfants aux différentes techniques.

Il semblerait que cette activité ait déclenché l'enthousiasme tant auprès des petits que des grands.

Nous en profitons pour remercier la Municipalité de la Baume d'Hostun pour le prêt des tapis de sol (mutualisation oblige.....)

Remerciements aux enfants



Cette belle mosaïque a été réalisée par les enfants de l'école et offerte à Maria, Chantal et Cathy pour les remercier d'avoir encadré les NAP lors de l'absence de Betty.

Elles ont été très touchées par ce geste.

Vide grenier

L'APE a organisé pour la deuxième année consécutive, un vide grenier qui s'est déroulé le dimanche 26 avril sur la place de l'école. Malgré une météo incertaine, une cinquantaine d'exposants étaient au rendez vous. Une ambiance chaleureuse et des flots de chineurs ont agrémenté cette manifestation.





Spectacle des enfants de l'école

Vendredi 12 juin, à la MGEN, les enfants de l'école de Saint Thomas ont présenté un spectacle de très grande qualité sur le thème de l'Afrique.

Le travail des institutrices, Christelle et Isabelle et de Laura, danseuse professionnelle a ravi le public présent.

Il faut aussi souligner l'aide d'Odile pour le chant et les magnifiques costumes confectionnés gracieusement par Madame Renaud.

N'oublions pas également la collaboration de Patrice Gilman, pour l'excellente sonorisation de ce spectacle.



La cara'paz passe par Saint-Thomas

Vendredi 26 juin à 16 h 30 à l'école, la caravane de LA PAZ revient pour des animations gratuites pour tous les enfants.

Fête de l'école

L'APE informe qu'elle organise la fête de l'école Samedi 27 juin à partir de 17 h dans le parc de la Mairie.

Au programme :

*Animations pour les enfants : structure gonflable, espace dessin sur une grande banderole, maquillage,

*Buvette,

*Repas : salade verte, poulet aux écrevisses-riz, fromage, tartelette, vin, café. Le repas est au prix de 15 euros par adulte

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur papier libre avec nom, prénom, nombre de personnes ainsi que le règlement correspondant que vous déposez dans la boîte aux lettres de l'APE à l'école.

Cette festivité est ouverte à tous, pas seulement aux familles de l'école. N'hésitez pas à faire circuler l'information.

Sachez que les bénéfices des différentes manifestations organisées par l'APE servent à financer des activités pédagogiques pour nos enfants.

Prochainement, les enfants de l'école partiront une journée à PEAUGRES.

Malory RANDON
Présidente de l'APE



Déchets

Petit rappel toujours utile :

Dans le Royans, on jette intelligent dans les containers des Points d'Apport Volontaire :

Les cartons (pliés)	<u>qui rapportent</u> 275 euros la tonne
Les bouteilles & pots en verre	<u>qui rapportent</u> 35 euros la tonne
Les briques alimentaires	<u>qui rapportent</u> 292 euros la tonne
Les plastiques	<u>qui rapportent</u> 525 euros la tonne
Les déchets ménagers (dans les sacs fermés)	<u>qui coûtent</u> 233 euros la tonne

Et le reste :

Déchets Spécifiques des ménages

TOUS À LA DÉCHÈTERIE !

DECHETTERIE DU ROYANS
 Zone artisanale
 Rue du stade
 26190 SAINT LAURENT EN ROYANS
 Tél : 04 75 48 52 38
 Ouverture du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30
 Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Les déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage sont à apporter en déchèterie.

BRICOLAGE & DÉCORATION

CHAUFFAGE, CHEMINÉE & BARBECUE

PRODUITS SPÉCIFIQUES DE LA MAISON

ENTRETIEN PISONE

ENTRETIEN VÉHICULE

JARDINAGE

Toutes les infos sur : www.mesdechetspecificques.com

DEPARTEMENT DE LA DROME
 Communauté de Communes - LE PAYS DU ROYANS
 28 rue Hector Adolphe - BP 37 - 26108 ST JEAN DE ROYANS
 Tél : 04 75 47 74 43 Fax : 04 75 47 74 44
 email : cc@le-pays-du-royans.com www : www.le-pays-du-royans.com



Informations diverses

Nos associations

A.C.C.A. Président Gilles ESCOFFIER
tel 06.76.70.45.26
L'estrade Président Sylvain FAURE
tel 06.82.19.89.95
A.P.E. Présidente Malory RANDON
tel 06.21.40.29.74

Comité des fêtes

Trouvé

- * Un trousseau de clés (clé de voiture marque Renault) à été trouvé près de la chambre d'hôtes 'La Fontaine du Vercors'.
- * Un sac rose & gris contenant des vêtements de bébé et doudou.

A réclamer à la mairie.

Formalités

Vous venez d'arriver dans notre commune ou vous allez la quitter ; pensez à venir en mairie pour les différentes formalités.

Don du sang

Prochaines collectes :

13 juillet : Saint-Just-de-Claix
20 juillet : La Chapelle en Vercors,
Pont-en-Royans, Saint-Marcellin
21 juillet : Saint-Marcellin,
Saint- Paul les Romans



L'agenda

Samedi 27 juin à 17 h dans le parc de la mairie :
Fête de l'école, organisé par l'APE

Samedi 30 juillet à 20h30 à l'Eglise de St thomas :
Festival des chapelles : Violon, Alto et Violoncelle
pour interpréter des œuvres de Mozart et Brahms

Concert du 12 juin à l'église

Vendredi dernier, les chorales de Hauterives « le Chœur des collines » et de St-Jean « L'ensemble vocal du Royans » ont donné un concert dans notre Eglise.

Bien que la chorale de St-Jean ait été privée de son chef de chœur, nous avons pu entendre au cours de cette soirée divers chants classiques et contemporains.

Merci à ces deux chorales.

Du nouveau au village !

Françoise vient d'ouvrir une Friperie entre le bar de l'Oubli et la boulangerie Jaco'Pain.

Ses horaires d'ouverture sont :
mardi de 15h à 19h, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, dimanche de 9h à 12h

Collecte des encombrants

Prochains passages à Saint Thomas :

- Mercredi 23 Septembre 2015
- Mercredi 25 Novembre 2015



Ecole maternelle d'Auberives

Mr Stéphane Villard, maire d'Auberives-en-Royans nous avait faire part de son inquiétude quant à la fermeture de la maternelle, faute d'effectif suffisant en petite section.

Il nous a donc suggéré d'inscrire dans sa commune des enfants de St-Thomas entrants en maternelle. Nous avons diffusé l'information et plusieurs parents ayant joué le jeu, la classe d'Auberives ne fermera pas.

Impôts locaux

Malgré la baisse des dotations budgétaires, l'équipe municipale a décidé de maintenir quasiment au même niveau les taux d'impositions sur la commune.

Cela s'est fait au prix d'un budget extrêmement serré qui laisse peu de marge de manœuvre.

Chiens errants

La Mairie rappelle aux propriétaires de chiens que ceux-ci doivent être attachés ou parqués et ne doivent pas représenter un danger ou une gêne pour les riverains ou les usagers.

Ces dispositions ont fait l'objet d'un arrêté du Maire en date du 20/11/2002 qui reste en vigueur. Tout contrevenant s'expose aux sanctions mentionnées dans cet arrêté que nous avons rappelé dans l'ECHO n°10.

Incivilité

Ceci est un fauteuil de bureau placé dans un container à déchets ménagers.

Cherchez l'erreur !!!



Nuisances sonores

Le dimanche, il est interdit d'utiliser tout matériel thermique de jardinage ou de bricolage.

En effet, les nuisances sonores sont principalement réglementées par le code de l'environnement et le code de la santé publique qui distingue trois catégories de bruits de voisinage : les bruits domestiques ou liés au comportement, les bruits liés à une activité organisée et les bruits de chantier.

Les infractions prévues par le code de la santé publique sont, quelle que soit leur origine, constituées de jour comme de nuit.

Bruits domestiques ou liés au comportement : commet une infraction toute personne qui, dans un lieu public ou privé, aura été à l'origine, par elle-même ou par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité, d'un bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité.

Les bruits de voisinage ainsi liés au comportement sont les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs qui résultent de la vie quotidienne. Quelques exemples : bruits des personnes elles-mêmes (cris, jeux bruyants, activités bruyantes occasionnelles telles qu'une fête,....).

Bruits des choses dont on a la garde (appareils audiovisuels, outils de jardinage ou de bricolage, motos ou boosters,.....).



L'Ambroisie



**Cette plante allergisante
est très envahissante.
Chacun de nous se doit
de la détruire.**

Venue clandestinement d'Amérique du Nord, son arrivée en France fait l'objet d'une controverse : pour certains, elle aurait été introduite en 1863 par un lot de graines de trèfle rouge. Pour d'autres, la contamination incidente est due aux avions américains qui auraient colporté des graines pendant la seconde guerre mondiale. Dans tous les cas, son arrivée en France ne remonte pas à plus d'un siècle et cette plante poursuit son invasion dans les champs de tournesols.

L'ambroisie est une plante annuelle, assez grande (de 30cm à 1,80m). Les tiges sont robustes, ramifiées, souvent rougeâtres. Les feuilles sont le plus souvent opposées, généralement pennatilobées, avec des divisions lancéolées, à revers verdâtres. La floraison a lieu à la fin de l'été, jusqu'à l'automne.

Ambrosia artemisiifolia: Elle a un nom bien poétique, mais son pollen a un pouvoir allergisant très élevé, principal responsable du rhume des foins, surtout en Amérique. Jusqu'à présent, ce joli nom évoquait plutôt la nourriture des dieux, qui selon les Grecs leur procurait l'immortalité, ou aussi la plante aromatique au parfum de citronnelle que les jésuites avaient rapportée du Mexique.

La LPO recherche les chauves souris dans notre commune



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ISÈRE



Entre le 1^{er} juin et le 31 juillet, L'association LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) Isère lance une nouvelle campagne d'inventaire qui vous concerne : la **recherche de colonies de chauves-souris** dans les bâtiments. Certaines chauves-souris logent dans les bâtiments (dans les combles, derrière les volets, dans les caves, etc.).

La LPO Isère souhaite recenser les chauves-souris de votre commune car celle-ci se trouve dans un secteur géographique où les connaissances sur les chauves-souris font défaut.

Nous sollicitons votre aide : **si vous avez des chauves-souris chez vous, merci de contacter Romain Chardon 04.76.51.78.03 ou amphibiens.isere@lpo.fr**



Activités

Au 2^{ème} étage de la Mairie :

Le Coin lecture est ouvert le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi de chaque mois

Gratuit, Espace accessible à tous.

Attention, les congés approchent ; c'est le moment de venir choisir quelques livres pour les vacances.

Chantal et Catherine nous accueillent jusqu'au mercredi **1^{er} juillet** ; la reprise se fera le mercredi **2 septembre**.

Nouveau : Une activité **Scrabble** sera proposée à la rentrée pendant les heures d'ouverture du coin lecture.

A la salle des fêtes :

Les activités vont se terminer avec l'année scolaire. Si vous êtes intéressé(e) pour découvrir la danse biodynamique ou le yoga à la rentrée vous pouvez contacter dès maintenant les numéros ci-dessous :

Danse Biodynamique :

Le mardi (2 fois par mois) de 18h à 20h.

Martine TAYOL - tel: 07 81 81 13 25

Yoga :

Le mercredi (2 fois par mois, semaines paires) de 18h30 à 20h.

Chantal TANCHON - tél : 06 73 50 19 47

Espace détente

La recette de l'Echo

Crevettes à la noix de coco (Pour l'apéritif)

Pour 5 personnes - Cuisson : 8 min –

Préparation : 10 min

Ingrédients : 400 g de crevettes bouquet (cuites) décortiquées – 2 cuillères à soupe de noix de coco-1 cuillère à café de curry en poudre-2 cuillères à soupe d'huile d'olive-sel, poivre

Préparation : Dans un saladier, mélangez la noix de coco, le curry, une pincée de sel et de poivre. Faites-y mariner les crevettes décortiquées pendant quelques minutes, en prenant soin de bien les mélanger pour les enrober du mélange coco-curry. Faites chauffer une poêle avec l'huile d'olive. Faites-y revenir les crevettes quelques instants le temps de les réchauffer et de faire griller la noix de coco.

Servez bien chaud sans attendre

Sudoku

		5	4		1	9		
8				5				1
	4		9		6		5	
	8	9				3	7	
3			6		2			8
	5	7				1	6	
	6		8		7		4	
9				1				3
		8	2		9	7		



Mots entrecroisés

Placez les mots dans la grille. Le dernier mot qui ne trouve pas sa place dans la grille constitue la solution.

Indice : Bravade

2

Ce
Ed
Et
If

3

Aba
Bec
Cal
Écu
RFA
Tel
TNM
Uji

4

Acon
Ales
Amer
Anor
Actre
Baur
Choc
Daim
Défi
Déni
Glie
Hôte
Huis
Land
Pers

Pire
Tant
Vert

5

Airer
Aruba
Chips
Ictus
Niort
Stère
Tiner
Vinca

6

Amuser
Débine
Isoler
Latino
Mecton
Rotacé
Thenon

7

Astaire

8

Citation
Ennuager
Napperon

Nasiller
Obsolète
Outardes
Surcroît

9

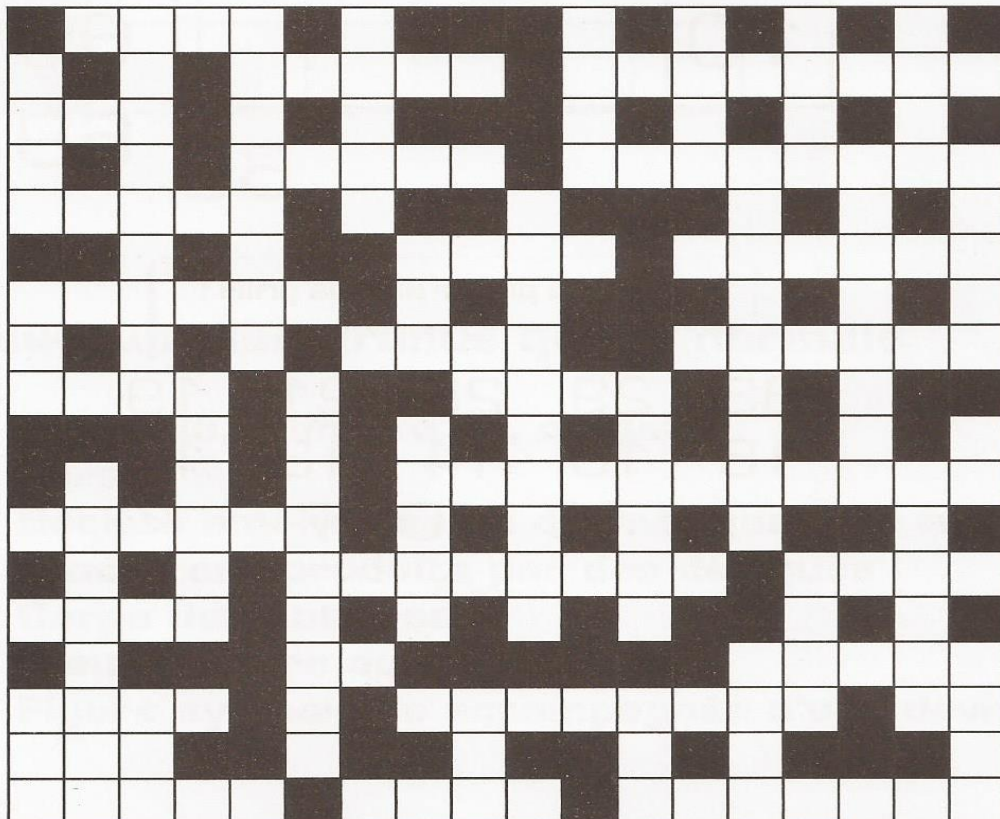
Caméscope
Halloween
Limonaire

10

Entrailles

11

Hélicoptère





Solution des jeux n°11

Mots entrecroisés



Sudoku

7	9	5	3	4	1	2	8	6
4	6	8	9	2	5	3	7	1
3	1	2	6	8	7	4	5	9
6	5	4	8	3	9	1	2	7
8	2	1	7	5	6	9	3	4
9	3	7	2	1	4	8	6	5
2	4	9	5	6	8	7	1	3
5	7	3	1	9	2	6	4	8
1	8	6	4	7	3	5	9	2

Si vous souhaitez recevoir les prochaines éditions de l'Echo par mail, merci de nous communiquer votre adresse : contact.echosaintthomas@gmail.com